

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :

FINANCES

FONGIBILITE DES CREDITS SUITE AU PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57

Le conseil municipal,

- ☞ autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Le conseil municipal,

- ☞ décide d'attribuer des chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion de la fête de Noël
- ☞ d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

SERVICES

AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DLPB

Il est proposé à la commune de proroger la convention de partenariat avec la DLPB jusqu'au 31/12/23.

Le conseil municipal,

- ☞ donne pouvoir au maire de procéder à la signature de l'avenant présenté.

PERSONNEL COMMUNAL

AVANCEMENTS DE GRADE 2022

Le conseil municipal,

- ☞ décide la création :
 - d'un poste d'avancement au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe
 - d'un poste d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

REGIME INDEMNITAIRE FILIERE SECURITE

Le conseil municipal,

- ☞ décide d'instaurer l'ISMF pour la filière sécurité ;
- ☞ décide d'instaurer l'IAT pour la filière sécurité ;
- ☞ décide d'instaurer l'IHTS pour la filière sécurité ;
- ☞ précise que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence;
- ☞ autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 3 indemnités.
- ☞ décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

ASTREINTE SERVICE POLICE MUNICIPALE

Considérant la nécessité d'étendre le régime d'astreinte aux agents relevant de la filière sécurité ;

Le conseil municipal,

- ☞ décide d'étendre le régime d'astreintes aux agents relevant de la filière sécurité

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal,

- ↳ **Décide** d'étendre le droit de préemption urbain aux zones urbaines suivantes :
- Zones UX – UXa – UXb1 – UXc

LOCATIONS

MODIFICATION DES REGLEMENTS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de doter les contrats de location d'un volet lié à la sécurité incendie afin d'acter les obligations et les responsabilités de toutes les parties.

Le conseil municipal,

- ↳ Approuve les modifications apportées aux règlements de location de la salle du centre et de la salle Arcabas

REGLEMENTATION / ADMINISTRATION

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (point ajouté)

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à consultation du public du 22 août au 19 septembre 2022 portant sur la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société METZ EUROLOG pour un projet d'exploitation d'un entrepôt logistique sur les bans communaux de TREMERY et ENNERY;

Le Conseil Municipal,

- ↳ N'émet aucune observation sur le projet présenté.

SPORTS – CULTURE - LOISIRS

BONS FETE PATRONALE

Le conseil municipal,

- ↳ Décide que les 6 bons offerts à chaque enfant scolarisé à Trémery pour les manèges et autres distractions installées à l'occasion de la fête patronale auront une valeur de 4 € l'unité à compter de 2022 et demande au maire de faire le nécessaire en ce sens.